

Séance régulière du 10 février 2025
Procès-verbal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 10 février 2025 à 19 h.

À laquelle sont présents,

Monsieur Michel Pelletier, maire, ainsi que Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Martin Harvey	Siège no 1
Doris Jetté	Siège no 2
Régent Michaud	Siège no 3
Sylvie Lacoursière	Siège no 4
Denis Bergeron	Siège no 5
Georges Lysight	Siège no 6

Les membres du conseil formant quorum, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h04, sous la présidence de M. Michel Pelletier, maire.

Afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

LE MOT DU MAIRE

- Remise de prix persévérance scolaire

041-02-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Regent Michaud, appuyé par la conseillère Sylvie Lacoursière et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Lacoursière, appuyé par le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu par ce conseil de nommer Sonia Bellemare à titre de secrétaire pour la présente assemblée publique.

Monsieur le maire demande le vote.

3. PROCÈS-VERBAUX

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025
- 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 janvier 2025 sur l'adoption du Budget 2025
- 3.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 janvier 2025 sur l'adoption du Programme Triennal d'immobilisation 2025
- 3.4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2025 sur le règlement de l'imposition des taxes et compensations 2025
- 3.5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2025 sur le Plan de protection des sources d'eau potable - OBVRLY
- 3.6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2025 sur le premier projet de règlement numéro 329-25 relatif à la modification du règlement de zonage numéro 276-16 touchant la modification d'une zone d'aménagement en réserve 502 RS en zone prioritaire, zone 301 I et le changement de zone industrielle (301 I) en zone résidentielle (R)

4. CORRESPONDANCE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. ADMINISTRATION

- 6.1. Adoption des dépenses de janvier 2025
- 6.2. Rapports de la greffière-trésorière sur les recettes et dépenses au 31 janvier 2025
- 6.3. Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense d'au moins 25 000\$
- 6.4. Espace muni – renouvellement d'adhésion 2025
- 6.5. Concours Hockeyville Kraft 2025 – Appui à la candidature de l'Aréna de Saint- Boniface
- 6.6. Documents institutionnels : approbation de listes de destruction
- 6.7. Cartes de crédit visa Desjardins

7. RESSOURCES HUMAINES

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. TRANSPORT/VOIRIE

9.1. Mandat à Qualilab – étude géotechnique – rang Waterloo – glissement de terrain

10. URBANISME

11. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SESSION

2. PROCÈS-VERBAUX

042-02-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Harvey, appuyé par le conseiller Denis Bergeron et majoritairement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025.

Monsieur le maire demande le vote. La conseillère Sylvie Lacoursière est contre l'approbation de cette résolution.

043-02-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025 SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire sur l'adoption du budget 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Regent Michaud, appuyé par le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget 2025.

Monsieur le maire demande le vote.

044-02-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025 SUR L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire sur l'adoption du Programme Triennal D'immobilisation 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Bergeron, appuyé par le conseiller Regent Michaud et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire sur le Programme Triennal d'immobilisation 2025.

Monsieur le maire demande le vote.

045-02-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2025 SUR LE RÈGLEMENT DE L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire sur l'imposition des taxes et compensations 2025.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Regent Michaud, appuyé par le conseiller Georges Lysight et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du règlement sur l'imposition des taxes et compensations 2025.

Monsieur le maire demande le vote.

046-02-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2025 SUR LE PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE - OBVRLY

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire sur la protection des sources d'eau potable - OBVRLY;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Harvey, appuyé par la conseillère Sylvie Lacoursière et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire sur le plan de protection des sources d'eau potable - OBVRLY.

Monsieur le maire demande le vote.

047-02-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2025 SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 329-25 RELATIF À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 276-16 TOUCHANT LA MODIFICATION D'UNE ZONE D'AMÉNAGEMENT EN RÉSERVE 502 RS EN ZONE PRIORITAIRE, ZONE 301 I ET LE CHANGEMENT DE ZONE INDUSTRIELLE (301 I) EN ZONE RÉSIDENTIELLE (R)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire sur le premier projet de règlement relatif à la modification du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Harvey, appuyé par le conseiller Regent Michaud et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance sur le premier projet de règlement relatif à la modification du règlement de zonage;

Monsieur le maire demande le vote.

3. CORRESPONDANCE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADMINISTRATION

048-02-2025

ADOPTION DES DÉPENSES DU MOIS DE JANVIER 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer dans la liste soumise au 31 janvier 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Regent Michaud, appuyé par le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu d'autoriser le paiement des dépenses courantes, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 janvier 2025 totalisant un montant de 131 343.06\$ tel que présenté et les salaires de janvier au montant de 23 420.80\$

Association des directeurs	1125.87\$
Broderie Aile D'Art	219.61\$
Cécep de Shawinigan	3604.46\$
Groupe CLR	160.17\$
Hydro-Québec	722.21\$
Patrick Morin	480.59\$
Sogetel	156.38\$
TéluS	69.58\$
Carte Desjardins	2317.78\$
Bélanger Sauvé	6501.83\$
Dépenses - administration	15.17\$
Dépenses pompiers (caméra thermique)	665.68\$
Dépenses bibliothèque	176.31\$
Dépenses pompier (essence)	71.62\$

Fédération Québécoise des Municipalités	220.50\$
Infotech	3994.76\$
Dépenses administration – cotisation versé retraite	3035.43\$
Nordikeau	552.74\$
RSSIR de MRC de Maskinongé	1094.81\$
Services Techniques incendie	220.75\$
Transport Viateur St-Yves	37 729.18\$
9413-1778 Québec inc. (E360) ordure	2849.84\$
Bergeron Électrique	1804.25\$
BMR-Matériaux F.P. inc.	289.65\$
Carquest Louiseville	634.55\$
CMP Mayer inc. (pompier)	604.76\$
Épicerie Jacques Lessard	648.57\$
Fonds d'information sur le territoire (mutations)	18.00\$
Fournitures de bureau Denis	365.31\$
Gingras St-Onge Huissiers de Justice	219.46\$
Isolation Roméo Boucher	5196.87\$
Kalitec signalisation	2215.58\$
Librairie Poirier	181.64\$
Librairie Renaud-Bray	35.95\$
Maski Ford	287.08\$
MRC de Maskinongé	46 996.92\$
Municipalité de Sainte-Ursule	4319.52\$
Municipalité de St-Léon-Le-Grand	830.59\$
P.G. métal	68.99\$
Persévérance scolaire	200.00\$
Persévérance scolaire	200.00\$
Réparation habit de combat	40.00\$
Persévérance scolaire	200.00\$
Total	131 343.06\$

Monsieur le maire demande le vote.

049-02-2025

RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2025

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Bergeron, appuyé par le conseiller Regent Michaud et majoritairement résolu que ce conseil accepte le dépôt du rapport sur les activités financières de fonctionnement à des fins fiscales de la municipalité au 31 janvier 2025 tel que présenté par la greffière-trésorière.

Monsieur le maire demande le vote. La conseillère Sylvie Lacoursière est contre l'approbation de cette résolution.

050-02-2025

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE D'AU MOINS 25 000\$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit déposer la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant et comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette liste doit être déposée sur le site internet de la municipalité avant le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette liste a été transmise à tous les élus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Georges Lysight, appuyé par le conseiller Regent Michaud unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte le dépôt de la liste des contrats de 2024 sur le site internet de la Municipalité.

Monsieur le maire demande le vote.

051-02-2025

ESPACE MUNI - RENOUELEMENT D'ADHÉSION 2025

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Georges Lysight, appuyé par le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont à Espace Muni, pour l'année 2025 et autorise le paiement en février 2025 de la facture au montant de 45.50\$ plus taxes.

Monsieur le maire demande le vote.

052-02-2025

CONCOURS HOCKEYVILLE KRAFT 2025 - APPUI À LA CANDIDATURE DE L'ARÉNA DE SAINT-BONIFACE

ATTENDU QUE le concours Hockeyville Kraft 2025 offre la chance de remporter une subvention de **250 000 \$** pour la rénovation d'un aréna ainsi que l'accueil d'un **match de présaison de la Ligue nationale de hockey (LNH)** ;

ATTENDU QUE l'aréna de Saint-Boniface joue un rôle central dans la vie communautaire et sportive de la municipalité et de la région;

ATTENDU QUE la candidature de l'aréna de Saint-Boniface représente une occasion exceptionnelle de valoriser le hockey, les valeurs communautaires et l'esprit régional en Mauricie;

ATTENDU QUE le soutien des villes et municipalités de la région est essentiel pour maximiser les chances de succès de cette candidature en mobilisant leurs citoyens et partenaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Georges Lysight
APPUYÉ PAR la conseillère Doris Jetté;

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont appuie actuellement la candidature de l'aréna de Saint-Boniface dans le cadre du concours Kraft Hockeyville 2025;

QUE la municipalité de de Sainte-Angèle-de-Prémont sensibilise ses citoyens à l'importance de cette candidature en diffusant les outils de communication mis à disposition par Saint-Boniface (affiches, publications, vidéos promotionnelles);

QUE la municipalité encourage ses citoyens à participer activement en partageant des histoires, photos et commentaires sur la page officielle de la candidature, ainsi qu'en votant massivement les **4 et 5 avril 2025** ;

QUE la présente résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Boniface pour soutenir leurs démarches et démontrer l'appui régional à ce projet collectif.

Monsieur le maire demande le vote.

053-02-2025

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Maskinongé, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Lacoursière, appuyé par le conseiller Georges Lysight et unanimement résolu:

QUE la directrice générale et greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de Maskinongé, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy.

Monsieur le maire demande le vote.

054-02-2025

DOCUMENTS INSTITUTIONNELS – APPROBATION DE LISTES DE DESTRUCTIONS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance des formulaires 24-06 et 24-09 répertoriant les documents déclassés qui peuvent être détruits conformément au calendrier de conservation en vigueur pour la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Bergeron, appuyé par le conseiller Regent Michaud et résolu que le Conseil municipal autorise la destruction des documents mentionnés.

Monsieur le maire demande le vote.

055-02-2025

CARTES DE CRÉDIT VISA DESJARDINS

CONSIDÉRANT que pour suivre la gestion des dépenses, il est conseillé, de demander une carte de crédit, auprès de la caisse Desjardins, pour certains employés de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Regent Michaud, appuyé par le conseiller Denis Bergeron et résolu que : La municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont délègue à madame Sonia Bellemare le pouvoir de demander l'émission d'une carte de crédit Desjardins au nom des employés suivants :

- Madame Mamou Kaba, directrice générale et greffière-trésorière avec une limite de 3000.00\$.
- Monsieur François Papillon directeur des travaux public, avec une limite de 750. 00\$.
- Madame Évelyne Caya Pelletier, coordonnatrice de la bibliothèque, avec une limite de 500.00\$

Monsieur le maire demande le vote

6. RESSOURCES HUMAINES

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRANSPORT/VOIRIE

056-02-2025

MANDAT À QUALILAB – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – RANG WATERLOO GLISSEMENT DE TERRAIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont recevra de l'aide financière de la Sécurité Publique pour les pluies abondantes qui ont eu lieu du 6 au 9 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'analyste au dossier à la Sécurité Publique demande une étude géotechnique complète;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Georges Lysight, appuyé par le conseiller Regent Michaud et résolu que le conseil municipal mandate Qualilab inspection inc. à faire l'étude au montant de 16 900.00\$ plus taxes.

Monsieur le maire demande le vote.

9. URBANISME

10. ENVIRONNEMENT

11. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Après la période question, la conseillère au poste no 4 madame Sylvie Lacoursière remet sa lettre de démission demande d'en faire la lecture, monsieur le maire donne accord.

14. CLÔTURE DE LA SESSION

057-02-2025

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Regent Michaud, appuyé par le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu de clore la présente séance à 20h05.

Michel Pelletier
Maire

Sonia Bellemare
Secrétaire d'assemblée

Je, Michel Pelletier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Pelletier, maire